

O FIL DE L'INFO CLONAS N° 219 Mai 2021



SITE INTERNET

Rappel de l'adresse : « <http://www.clonas.fr> ».

Votre application smartphone **Clonas sur Varèze** (à télécharger par Google Play (Android) ou Apple Store (iPhone) en tapant « clonas sur vareze » dans le moteur de recherche.

La mairie est joignable au **04 74 84 91 44**.
commune@clonas.fr / accueil@clonas.fr

O FIL DE L'INFO MAIRIE

Urbanisme

Rappels :

Il est obligatoire de déposer une déclaration préalable en mairie, pour toute construction de clôtures. Les clôtures et les annexes (abri de jardin, etc...) ne sont jamais instruites dans les permis de construire.

Nota-bene : extrait du règlement du PLU pour les zones Ua et Ub :

- La hauteur de la clôture est limitée à 2 m
- L'emploi à nu de carreaux de plâtre, agglomérés, ou parpaings est interdit

Il est obligatoire de déposer une déclaration préalable en mairie, pour tout ravalement de façades et changement de tuiles et d'huissieries.

Les constructions de **plus de 5 m² et de moins de 20 m²**, non attenantes à la construction principale, sont soumises à déclaration préalable. Si elles sont **supérieures à 20 m²**, il faut un permis de construire. Celles de **moins de 40 m²**, **attenantes à la construction principale**, sont soumises à déclaration préalable. Si elles sont **supérieures à 40 m²**, il faut un permis de construire.

Dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté du Maire sur proposition du Service instructeur de la CCEBER

❖ **Permis de construire**

SCI IMMO. : Rue des Cerisiers – Lot. Les Figuiers. AH 916p
Construction d'une villa.
Arrêté positif du 16/04/2021

❖ **Déclarations préalables**

VEILLARD A-M. : 22 Chemin de la Côte. AH 264
Réfection toiture et façade + démolition abri.
Arrêté négatif du 26/03/2021

MARIAT M. et MONTEIRO K. : 6 le petit Chemin. AD 1025
Installation panneaux photo générateurs en toiture.
Arrêté positif du 06/04/2021

RIGOUDY J-L. : 13 Chemin de la Côte. AH 579
Réfection toiture.
Arrêté positif du 12/04/2021

TOMASELLA P. : 6 Lot. Bellevue. AI 175
Installation pergola.
Arrêté positif du 08/04/2021

WILMS J. : 13 Rue du grand Chêne. AD 709
Isolation thermique par l'extérieur + ravalement façade.
Arrêté positif du 16/04/2021

FOURNERON C. : 9 Chemin du Couvent. AK 294
Réfection toiture hangar.
Arrêté positif du 22/04/2021

UZI. : Rue des Cerisiers – Lot. Les Figuiers. AH 315p
Clôtures.
Arrêté positif du 22/04/2021

DODIER G. : 38 Route d'Auberives. AD 1022
Clôtures.
Arrêté positif du 23/04/2021

❖ **Certificat d'urbanisme opérationnel :**

DOCHER J-C. : 17 Rue du grand Chêne. AD 814
Projet de division parcellaire.
Arrêté positif du 19/04/2021

❖ **Certificats d'urbanisme informatifs :**

REYNAUD C. : Près de la Rivière. AB 92 – AH 554 – AK 108 – AK 340
Arrêté du 29/03/2021

CUENCA P. : Le Sablon. AC 102 – AC 103
Arrêté du 09/04/2021

CONSORTS LATTARD. : Près de la Rivière. AB 102 – AB 80 – AK 115
Arrêté du 16/04/2021

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons, nés en mai 2005, doivent se faire recenser en mairie, à partir de leur date anniversaire courant mai 2021, munis de leur carte nationale d'identité sécurisée et du livret de famille de leurs parents.

Cette démarche est nécessaire, car le diplôme remis est réclamé :

- Lors de l'inscription à un examen scolaire
- Lors de l'inscription au permis de conduire même en cas de conduite accompagnée



Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage du bac jaune se fera :

- Vendredi 7 mai 2021
- Vendredi 21 mai 2021
- Vendredi 4 juin 2021



Rappel : Pour tout problème concernant les bacs, contacter les Ambassadeurs du Tri de la CCEBER :

☎ 04 74 29 31 15

Email : ambassadeur@entre-bievreethrone.fr

Rappel : « Les bacs seront sortis uniquement la veille au soir du jour de collecte et rentrés impérativement après celle-ci. Aucun bac ne doit encombrer les espaces publics après la collecte ».

Mutuelle communale

« Solimut », Mutuelle de France, tiendra une permanence :

Judi 20 mai 2021 de 9h30 à 11h30

En mairie - S'adresser à l'accueil

Dans le respect des gestes barrières



Travaux « Salle des Platanes »

En mai débiteront les travaux de restructuration de la Salle des Platanes. Ces travaux nécessitent la mise en place d'une base de vie pour le chantier sur la place de la Mairie et d'une benne à gravats sur la rue des platanes. Celle-ci sera mise en sens unique pendant la durée des travaux qui devraient se dérouler de mai à fin septembre. **Nous comptons sur la compréhension de tous**

Environnement sonore

Extrait de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1997 :

« Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité, ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit ».

Cela concerne notamment :

- Les animaux domestiques en général et les chiens en particulier
- La musique : Les événements festifs privés ne doivent en aucun cas perturber la tranquillité des habitants, chacun doit faire preuve de civisme et de responsabilité
- Les travaux de bricolage et de jardinage (appareils bruyants)

Horaires autorisés :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Journée village propre

Météo clémente, participants très nombreux : la matinée village propre a connu un franc succès.

Enfants, jeunes et moins jeunes se sont retrouvés sur les différents « circuits à nettoyer » par petits groupes ou en famille. Au total une cinquantaine de personnes était présente, ce qui n'était jamais arrivé depuis que l'opération existe !

Cette année pas de déchets insolites, mais nouveauté : des masques !

Après l'effort le réconfort chacun est reparti avec un sachet de gourmandises préparées par notre boulanger et pour les enfants un sachet de bonbons en sus. Merci encore à tous les participants !

Point sur l'environnement

Rappel : des containers à verre sont disposés à différents endroits de la commune et, au vu des chiffres de collecte, ces points d'apport volontaire sont de plus en plus utilisés. Certains containers ont été remplacés par des modèles plus étanches permettant de limiter les épandages de liquide, chacun doit faire preuve de civisme afin de laisser ces lieux d'apport volontaire le plus propre possible !

Dépôts sauvages : les agents communaux continuent de ramasser le long des chemins des

déchets que des personnes sans scrupule abandonnent.

Des panneaux d'interdiction vont être rajoutés, la surveillance sera renforcée pour le respect de la nature et de chacun.

Collecte masques usagés

A l'initiative d'enfants du territoire et relayée par la communauté de communes EBER, une collecte de masques jetables usagés, est prévue dès la mi-mai. Des bacs de collecte seront installés en mairie et à l'école.

Campagne du 8 mai des bleuets de France

En ce qui concerne la campagne du 8 Mai pour le bleuet de France, celle-ci s'effectue une fois de plus dans des conditions sanitaires incertaines, aussi vous pouvez utiliser le don en ligne pour soutenir l'œuvre des bleuets de France :

[https://www.onac-vg.fr/dons/..](https://www.onac-vg.fr/dons/)

Pour soutenir les blessés de guerre, le Bleuet portera cette année un projet permettant l'accueil des blessés, en contribuant à l'achat d'un voilier pour des stages de reconstruction et d'accompagnement.

Pour ce projet, une cagnotte solidaire en ligne est ouverte à partir du 30 avril 2021 :

<https://www.onac-vg.fr/nos-projets/un-voilier-pour-les-blesses>

Offre de service civique 2021 2022

Mission : faciliter l'utilisation des outils numériques pour les démarches administratives : **médiation numérique**.

Rôle :

- **Recevoir les usagers** ne sachant pas utiliser l'outil numérique (PC, tablettes, smartphones) et **les aider** dans leurs demandes administratives sur internet: CAF, MSA, CPAM, Finances Publiques, CARSAT, Pôle Emploi...etc.
- **Améliorer la connaissance** des partenaires ressources de médiation numérique sur le territoire et alimenter la cartographie du Département.
- Contribuer à l'**animation d'ateliers** sur l'accès à internet et les services numériques.

Conditions :

- Indemnité mensuelle : **107.58 € versés par le Département**, et **473.54 € versés par l'Etat**.
- Age : entre **18 et 25 ans**.

- Durée : 6 mois (de septembre 2021 à février 2022)
- Engagement : **28h par semaine sur 4 jours**.
- Être **français** ou disposer d'un **titre de séjour**.
- Pas de prérequis de diplôme ou de formation.
- Prise en charge de 50% de l'abonnement du transport en commun.

Les bonus :

- Aide de **500€** pour **passer le permis de conduire**.
- Des **formations** tout au long de l'année et des **sorties** pour faire connaissance avec les autres volontaires.

Informations complémentaires :

- 2 postes disponibles
- Lieu : Maison du Département à Vienne, territoire de l'Isère Rhodanienne.
- Cette mission est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Contact : Mme Sophie Tanguy.

sophie.tanguy@isere.fr - 04 26 73 06 07

Soutien « Allo familles Isère »

Ce dispositif d'écoute et de soutien, mis en service par le département de l'Isère en avril 2020 lors du premier confinement, permet aux familles rencontrant des difficultés dans leur quotidien d'être écoutées et accompagnées.

Face à la deuxième vague Covid-19 de nouveaux maux sont apparus et s'il s'adresse aux parents ayant des questionnements dans leur vie quotidienne, le dispositif répond aussi aux interrogations et aux attentes des jeunes, des femmes enceintes et aux besoins des personnes isolées et des personnes âgées.

Numéro vert gratuit et anonyme : 0800 00 38 38

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Elections régionales et départementales

Elles se dérouleront :

Les dimanches 20 et 27 juin 2021

Bureau de vote : Foyer communal

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au **14 mai 2021**.

Les inscriptions peuvent être faites directement par internet sur le site **service-public.fr** ou **en mairie** :

Se munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Eco-pâturage ... les moutons sont de retour

Nous avons apprécié l'année dernière la présence des moutons, accompagnés de leur berger, sur le plateau de Louze. Cette pratique est renouvelée cette année avec la présence, depuis quelques jours, de 500 moutons et de leur berger.

Parqués derrière une clôture électrifiée, ils paissent l'herbe sous les noyers. Merci aux promeneurs de respecter les moutons, d'éviter les regroupements et surtout de bien tenir les chiens en laisse

O FIL DE L'INFO CCEBER

CAUE : Permanences de l'Architecte Conseil

Un Architecte pour vous conseiller ...

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (CCEBER) propose des permanences d'Architecte pour les particuliers qui désirent construire ou aménager leur habitation. Gratuites, elles permettent d'obtenir des informations et des conseils sur votre projet.

Deux permanences ont lieu par mois à la CCEBER, Rue du 19 mars 1962 à St Maurice l'Exil, uniquement sur rendez-vous, au ☎ **04 74 29 31 10**.

Prochaines permanences :

- Vendredi 7 mai 2021
- Vendredi 21 mai 2021
- Vendredi 4 juin 2021



Alpes Isère tour

La 30^{ème} édition de cette course cycliste se déroulera du **19 au 23 mai 2021**. Notre territoire recevra la **4^{ème} étape le samedi 22 mai** : Départ du port des Roches de Condrieu Arrivée à St Maurice l'Exil devant le bâtiment d'EBER.

Les coureurs traverseront la commune de Clonas 2 fois : ils arriveront du chemin de la Pêche suivront la route d'Auberives et rejoindront le giratoire en direction de St Maurice l'Exil, ils reviendront par la rue des hauts de Clonas, descendront la rue de Bourbourey et passeront devant la mairie avant de rejoindre la route d'Auberives par la rue du 11 novembre et de repartir vers le giratoire

O FIL DES ASSOCIATIONS

US 2 Vallons

Les entraînements ouverts à tous !

Tu veux jouer au foot à l'US 2 Vallons ? Viens à l'entraînement !

Catégorie Baby (2017/2018) : samedi 10h-11h

U7 (2015/2016) : mercredi 14h-15h30

U9 (2013/2014) : mercredi 17h-18h30

U11 (2011/2012) : samedi 10h30-12h

U13 (2009/2010) : samedi 10h-11h30

U15 (2007/2008) : samedi 14h-15h30

Au stade de St-Prim Chonas jusqu'au 15 mai

Au stade de Clonas à partir du 15 mai

Infos et inscriptions : **07 81 12 89 51**

Comité des fêtes

Concours « la star, c'est mon jardin » version 2021

Pour la deuxième année, le Comité des fêtes organise, **de début mai à fin juin**, le concours « la star c'est mon jardin » : **du plus beau jardin potager** ou **de la plus belle maison fleurie**.

Comment y participer ? Rien de plus simple : il suffit d'envoyer **1 ou 2 photos** par mail, **d'ici fin juin**, à « cdfclonas@gmail.com » en précisant vos nom, prénom, adresse, téléphone, concours choisi (jardin potager ou maison fleurie).

Si vous n'avez pas de messagerie, vous pouvez déposer, dans la boîte aux lettres de la mairie, vos photos et vos coordonnées dans une enveloppe adressée au Comité des fêtes.

L'inscription est gratuite.

Résultats lors de l'assemblée générale du comité des fêtes en septembre 2021.

Renseignements complémentaires au 07 68 87 26 72 ou au 06 64 22 05 98.

Janus

Rendez-vous aux jardins



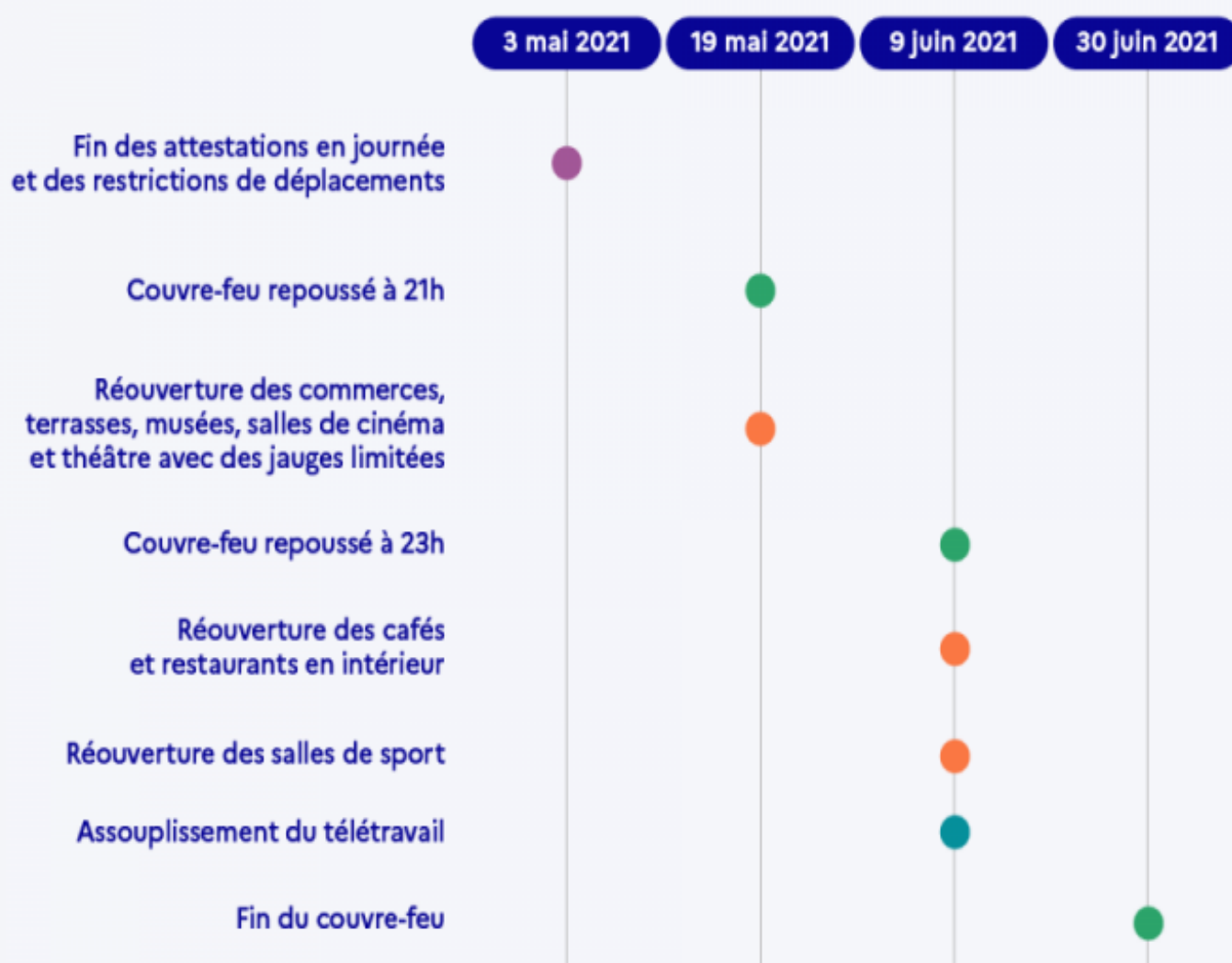
Les 5 et 6 juin 2021 à la Villa de Licinius de 14h30 à 18h00

Visites animées de la Villa et du jardin romain dans le respect des règles sanitaires

Entrée libre



Les étapes du déconfinement



Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circulerait trop.

Les 4 étapes du déconfinement

3 mai 2021 : Levée des restrictions de circulation en journée

- **Fin** de l'attestation de déplacement en journée
- **Fin** de la règle limitant les déplacements dans un rayon de 10 km
- Fin des restrictions de déplacement entre régions
- Maintien du couvre-feu à 19 h attestation de déplacement obligatoire
- Réouverture des collèges en demi jauges pour les 4^{ème} et 3^{ème}
- Réouverture des lycées en demi jauges
- Maintien des règles en matière de télé travail
- Lieux publics restent fermés : restaurants, bars, cafés, commerces non essentiels, hôtels, musées, cinémas, théâtres, salles de spectacles, établissements sportifs

19 mai 2021 : Réouverture des commerces et terrasses, couvre-feu reporté à 21h00

Si la situation sanitaire le permet

- Décalage du couvre-feu à 21h00
- Réouverture des terrasses avec limite de 6 personnes par table
- Réouverture des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis (800 personnes maximum en intérieur, 1000 en extérieur)
- Réouverture des établissements sportifs couverts et de plein air pour les spectateurs (800 personnes maximum en intérieur, 1000 en extérieur)
- Maintien de l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public
- Maintien des règles en matière de télé travail
- Maintien des règles en matière de télé travail

9 juin 2021 : Réouverture des salles de cafés et de restaurants, couvre-feu à 23h

- Décalage du couvre-feu à 23h00
- Réouverture en intérieur des cafés et restaurants avec des tables de 6 personnes maximum
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs (obligation de présenter un pass sanitaire)
- Réouverture des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact à l'extérieur et sans contact à l'intérieur
- Réouverture des salons et foires d'exposition (5000 personnes maximum et pass sanitaire obligatoire)
- Accueil sur le sol français des touristes étrangers munis d'un pass sanitaire
- Assouplissement du télétravail

30 juin 2021 : Levée du couvre-feu

- Suppression complète du couvre-feu et fin des attestations de déplacements nocturnes
- Fin des limitations de regroupement et des jauges dans les établissements recevant du public (selon la situation sanitaire locale)
- Possibilité d'accéder à tout événement de plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire obligatoire)
- Adaptation de la limite maximale de public présent à la situation sanitaire locale
- Maintien de la fermeture des discothèques





La star c'est votre jardin

CONCOURS 2021

*Des maisons et jardins fleuris,
ou des jardins potagers*

Organisé par le comité des fêtes

*Envoyez vos photos avant fin juin
à cdflonass@gmail.com
ou déposez les à la mairie
avec vos coordonnées*



*Les 3 premiers de chaque catégorie
seront primés*



Marche gourmande

Le comité des fêtes a décidé de **maintenir la marche gourmande.**

Initialement prévue en mai, elle aura finalement lieu en **juin**, d'autant plus que nous ne pourrons pas, cette année encore, faire **notre fête du village** étant donné les conditions sanitaires actuelles difficilement applicables pour cette manifestation.

La date en juin n'est pas encore fixée, ce sera très probablement un des 3 derniers samedis de juin.

Les membres du comité des fêtes mettront tout en œuvre pour que cette marche soit un beau moment de convivialité pour les participants. Des animations musicales seront prévues.

Une communication sera faite **après la mi-mai** pour annoncer la **date et les modalités d'inscription**

